

Dossier réalisé par Antoine Clevers

À savoir

Combien : La Belgique compte neuf parlements (fédéral, wallon, flamand, germanophone, de la Communauté française, régional bruxellois, bruxellois francophone, bruxellois flamand et bruxellois mixte francophone-neerlandophone).

Où : à Bruxelles, Namur et Eupen.

Quoi : ils sont chargés d'élaborer et de voter les textes législatifs (lois, décrets, ordonnances), ainsi que de contrôler l'action du gouvernement et la gestion de l'Etat.

- Les commissions d'enquête foisonnent dans les assemblées législatives.
- C'est le signe d'un parlementarisme en pleine mutation.
- Les députés se consacrent dorénavant davantage au contrôle de la gestion de l'Etat plutôt qu'à l'édiction des lois.

Comment les parlementaires réaffirment leur pouvoir

Les assemblées législatives débordent de travail pour le moment, singulièrement au fédéral. A la Chambre des représentants (la chambre basse du Parlement fédéral, la chambre haute étant le Sénat), il n'y a pas moins de quatre commissions d'enquête qui se tiennent conjointement. En Wallonie, c'est la commission d'enquête Publifin qui retient l'attention.

"Depuis le milieu des années 90, on assiste partout en Europe à une mutation du parlementarisme", analyse Jean-Benoît Pilet, politologue à l'ULB (Université libre de Bruxelles). "Les parlementaires se rendent compte que, en tant que producteurs de la norme (des lois donc), ils n'ont plus qu'un rôle minime puisque 90 % des lois émanent de projets du gouvernement. Ils ont largement perdu leur influence."

Les jeux majorité-opposition restent en effet extrêmement prégnants dans les votes dans les commissions parlementaires ou en séance plénière des assemblées. "Les parlementaires ont donc fait évoluer leur rôle vers d'autres sphères d'action." A commencer par "le contrôle sur le gouvernement et, plus globalement, sur tout ce qui touche à la gestion de l'Etat. Ce qu'on voit avec les commissions d'enquête, ce n'est pas spécialement à la Belgique, mais on se trouve dans une séquence particulièrement forte."

Une mutation assez naturelle

Pour le politologue, la mutation du parlementarisme à laquelle on assiste

"depuis 20-25 ans" est finalement assez naturelle. "Les élus se rendent compte que leurs fonctions classiques ne sont plus possibles et donc ils cherchent une autre manière d'exercer leur mandat. Le contrôle de l'appareil de l'Etat par le biais des commissions d'enquête est l'un de ces modes d'action. Mais il n'y a pas que cela. Dans certains parlements, on fait de l'évaluation de politiques publiques."

De plus en plus, aussi, les députés mettent certains ministres sur la sellette à titre individuel. On a eu des exemples avec Jacqueline Galant (MR, ex-ministre fédérale de la Mobilité) ou Paul Furlan (PS, ex-ministre wallon des Pouvoirs locaux). Lors-qu'il s'agit de contrôler le gouvernement, on constate que le parlement garde des prérogatives et un réel pouvoir.

Une opportunité à saisir

Le 11 mars dernier, dans "La Libre", Catherine Fonck, cheffe du groupe CDH à la Chambre, disait voir dans le scandale Publifin "une formidable opportunité à saisir pour faire bouger les lignes" et moraliser la vie politique. "Il y a en une", appuie Jean-Benoît Pilet, "mais il y a aussi eu des opportunités dans les années 90 après le dimanche noir ou la marche blanche et ça n'a rien donné", nuance-t-il. Et, aujourd'hui, "je n'ai pas l'impression qu'on se dirige vers

quelque chose de très important, sauf si les commissions d'enquête mettent le doigt sur des problèmes fondamentaux."

"Je pense que ce qui va plutôt changer de façon structurelle, c'est l'attitude des assemblées. Si le parlement exerce de façon forte et régulière son pouvoir de contrôle, les parlementaires seront des personnes à qui il faudra rendre des comptes – en plus des partis – dans la gestion de l'Etat. A chaque législature, on saura que le parlement peut jouer un véritable rôle de contrôle via des commissions d'enquête ou en faisant tomber des ministres à titre individuel", ou encore en obtenant des inflexions dans les traités internationaux, comme on l'a vu au Parlement wallon avec la saga sur le Ceta (traité de libre-échange entre le Canada et l'Europe).

Jean-Benoît Pilet
Politologue à l'ULB.

"Lorsqu'il s'agit de contrôler le gouvernement, le parlement garde un réel pouvoir."

Bruxelles à la traîne

Enfin, conclut Jean-Benoît Pilet, l'évolution en cours dans les parlements belges vaut surtout au fédéral, en Wallonie et en Flandre. "Il ne reste finalement que le Parlement bruxellois (même s'il a aussi eu sa commission spéciale sur l'état des tunnels, Ndlr) et, dans une certaine mesure, le Parlement de la Communauté française qui restent des arènes moins sous le feu des projecteurs. Pas parce que les députés y sont moins actifs. Mais parce qu'ils ont moins d'affaires à se mettre sous la dent..."

Lexique

Les différents types de commission

Commission (permanente). Elle se compose d'une poignée de députés chargés d'effectuer le travail législatif préparatoire (sur le budget, les affaires intérieures, la santé, la justice, etc.) aux débats et aux votes en séance plénière du parlement. Les députés y contrôlent aussi le gouvernement en interrogeant les ministres sur leur action.

Commission d'enquête. Elle effectue un travail d'enquête politique sur une problématique donnée (elle est donc temporaire). Elle possède les pouvoirs d'un juge d'instruction. Son but consiste à dégager des recommandations qui guideront l'action politique.

Commission spéciale. Sa mission : le contrôle parlementaire au sens large. Elle mène parfois un travail de commission d'enquête, mais sans pouvoirs élargis.

Sous-commission. Elle regroupe quelques membres d'une commission, chargés d'un travail spécifique. On parle aussi de "groupe de travail" lorsque la sous-commission est temporaire.